



## PROCÉDURES LOCALES

### **Championnat Régional Centre Val de Loire Catégorie Générale Classe Multiclasse du 01/05/2025 au 04/05/2025 et 08/05/2025 au 10/05/2025 Romorantin (LFYR)**

Edition du 31/03/2025

Date de validation des procédures par la [Commission Sport FFVP](#) : 01/04/2025

Référence du règlement des compétitions FFVP : NP 4.1 - Edition 2025

L'ensemble des documents de référence est disponible sur :  
<https://www.ffvp.fr/kb/organiser-une-competition>

Les procédures locales ont pour but de définir les options retenues par l'organisation lorsque le règlement fédéral (NP4.1) les permet. Elles évitent autant que possible de paraphraser la NP4.1. Les concurrents sont donc tenus de connaître la NP4.1 et les procédures locales. Les procédures locales doivent être validées par la Commission Sport FFVP au moins un mois avant la première épreuve.



## Table des matières

<b>1.</b>	31.1.	31.2.	31.3.	31.4.	<b>32.</b>	42.1.	42.2.	42.3.	42.4.	42.5.	42.6.
	42.7.	42.8.	52.9.	52.10.	<b>53.</b>	53.1.	53.2.	53.3.	53.4.	53.5.	63.6.
	63.7.	63.8.	<b>64.</b>	74.1.	74.2.	74.3.	74.4.	74.5.	<b>75.</b>	85.1.	85.2.
	85.3.	85.4.	85.5.	85.6.	<b>86.</b>	97.	9				

# **1. Description de la compétition**

## **1.1. Nom et lieu de la compétition**

- Nom de la compétition : Championnat régional Centre Val de Loire 2025
- Lieu : aérodrome de Romorantin-Pruniers (LFYR)
- Association organisatrice : Aéroclub de Sologne
- Altitude de référence de l'aérodrome : 88 mètres (sera utilisée pour la référence des altitudes QNH/AMSL)
- Cette compétition est sélective (ie ne diverge pas par rapport à la NP4.1) : oui

## **1.2. Calendrier de la compétition**

- Date limite d'inscription : 27/04/2025
- Entraînement (non officiel) : 28/04/2025 au 31/05/2025
- Période d'enregistrement: 31/05/2025 au 01/05/2025 à 11h30
- Période d'inspection technique (pesée obligatoire en classe club) : 31/05/2025 au 01/05/2025 à 11h45
- Premier briefing : 01/05/2025 à 10h30
- Période de compétition (premier et dernier jour d'épreuve possible) : du 01/05/2025 au 04/05/2025 et du 08/05/2025 au 10/05/2025
- Remise des prix : 10/05/2025 à 19h30

## **1.3. Noms et fonctions des organisateurs et officiels**

### *Postes obligatoires :*

- Directeur de la compétition : Alain Fantin
- Choix des épreuves : Alain Fantin, Marc Ossedat
- Scoring : Alain Fantin
- Secrétariat : Léo Garnier

### *Postes recommandés :*

- Président du Comité d'Organisation : Geoffroy de Saint Maur
- Sécurité des vols : Alain Fantin
- Météorologue : Pierre Roumet
- Logistique : Pascal Colin
- Contrôle Technique : Thierry Amadiou
- Remorquage : Marc Ossedat
- Treillage : Pascal Colin
- Webmaster : Geoffroy de Saint Maur
- Responsable presse : Geoffroy de Saint Maur

## **1.4. Adresses pour correspondance et inscription**

- Tel : 02 54 96 3507, 09 77 60 81 10
- E-mail : regionalcentre2025@ac-sologne.fr
- Site web: <https://ac-sologne.fr/index.php?page=championnat2025>
- Adresse postale : aéroclub de Sologne 2 le bois Ribault 41130 GIEVRES

## **2. Généralités**

### **2.1. Montant des frais d'inscription et des décollages**

Les frais d'inscription pour chaque planeur s'élèvent à :

- 120 € pour les pilotes de -25 ans
- 150 € pour les pilotes de +25 ans.

Ils couvrent toutes les opérations exceptés les décollages.

Le prix d'un remorqué standard (500m AGL) est de 35 €.

Le prix d'une treuillée standard est de 16 €.

Le montant de la caution de réclamation est fixé à 150 €

### **2.2. Catégories, Classes et types de planeurs admis**

- Cette compétition est organisée dans la classe Multiclasse. Les handicaps appliqués seront ceux préconisés par la note NP 4.1.d. § 1.a ou 1.b (l'organisation en fonction de l'état des pistes autorisera ou interdira le ballastage)

Le nombre maximal de planeurs de la compétition admis sur la plate-forme : 40

### **2.3. Logiciel d'analyse et de scoring utilisé**

Le logiciel SeeYou (version 10.63 ou supérieure) sera utilisé comme logiciel de d'analyse des vols et de calculs des points.

Le script de scoring FFVP version 2025 en vigueur le jour de la 1<sup>ère</sup> épreuve sera appliqué.

### **2.4. Enregistreurs de vol**

Les enregistreurs de vol admis sont décrits dans la NP4.1 en vigueur. Ce championnat étant un championnat régional les enregistreurs décrits au §9.8 sont admis. Toutefois l'organisation invite les concurrents qui souhaitent participer à un championnat de France dans l'avenir à utiliser un enregistreur Conforme à la norme requise pour un tel championnat

L'organisation demandera deux semaines avant la compétition à chaque concurrent de lui transmettre un fichier de vol récent de chaque enregistreur déclaré. Ceci permettra de s'assurer de l'identifiant et du bon fonctionnement (GPS, altitude et capteur moteur le cas échéant).

### **2.5. Équipements supplémentaires requis**

Néant.

### **2.6. Site Internet**

L'adresse du site SoaringSpot de la compétition est

[https://www.soaringspot.com/en\\_gb/regional-centre-val-de-loire-2025-romorantin-pruniers-2025/](https://www.soaringspot.com/en_gb/regional-centre-val-de-loire-2025-romorantin-pruniers-2025/)

Il sera la référence pour les fichiers de points de virage, espace aérien et résultats de la compétition.

### **2.7. Base de points de virages**

Le fichier de référence (\*.cup) est disponible sur SoaringSpot (cf §2.6).

- Points de départ utilisables : 004LECLERC, 005SELLES/CHER, 006VILLEFRANCHE
- Points de report utilisables : sans objet
- Points d'arrivée utilisables : 001Romorantin Aéro (centre du cercle d'arrivée)
- 

## 2.8. Définition de l'espace aérien sportif du championnat

Le fichier espace aérien de référence (\*.cub) est disponible sur SoaringSpot (cf §2.6).

Carte synthétique des zones avec altitudes plancher et plafond : sauf dans les zones en activité, vols limités au FL115

- Liste des zones interdites par défaut (ie pénétration pénalisée) :
  - Classes A, B, C, D ; ZRT sauf dérogatoire ; TMZ ; zones P ; zones R ; zones D, parc naturel (quel que soit le plancher/plafond du parc)
- Liste des zones toujours autorisées (ie pénétration non pénalisée) :
  - Classes E, F, G, RMZ, ZRT type dérogatoire (OpenAir type W)
- La fiche d'épreuve précisera une à une les zones éventuellement désactivées pour la journée (ex : certaines zones D, ZRT)

## 2.9. Emplacement du panneau d'affichage officiel

Le panneau d'affichage officiel est situé club house de l'aéroclub

## 2.10. Messagerie

Des informations officielles pourront être transmises par le groupe WhatsApp créé par l'organisation pour la compétition. L'organisation configurera le groupe de telle façon qu'elle soit la seule à pouvoir diffuser des messages.

Lors de son inscription le concurrent sera inscrit sur le groupe WhatsApp créée à l'intention de la compétition.

# **3.Procédures au sol**

## 3.1. Présentation de l'aérodrome

Voir annexe 1

## 3.2. Consignes de mise en piste et passage au point de pesée

La mise en piste se fera par les taxiways

## 3.3. Procédure de pesée

Des pesées aléatoires des planeurs avec tout leur équipement (batterie / parachute / PDA...) seront effectuées chaque jour au point de pesée situé sur le parcours de mise en piste. Le planeur en surpoids sera pénalisé. Les pesées seront effectuées en sortie du parking avant de pénétrer sur les taxiways

## 3.4. Procédure de déballastage en piste

Les déballastages sur la grille de départ sont autorisés sous le contrôle du Directeur de Compétition ou d'un membre de l'organisation.

Les déballastages après le point de pesée sont autorisés.

Dans un souci de préservation des ressources naturelles, il est demandé aux concurrents déballastant au sol de recueillir l'eau dans des bidons afin de la réutiliser.

### 3.5. Grille de décollage

Conformément à la NP4.1, le seul type de grille désormais autorisé est le placement libre. Cependant comme deux moyens de lancement sont possibles les planeurs se rangeront en fonction du moyen de lancement choisi, côté sud pour les décollages en remorqué, côté nord pour les décollages au treuil

Heure limite pour retirer les véhicules de la grille : heure indiquée sur la fiche d'épreuve.

### 3.6. PC vache, informations à communiquer en cas de vache, remise des enregistreurs au retour de vache

Le PC Vache se situe secrétariat club

N° de téléphone : 02 54 96 35 07

WhatsApp PC Vache: 06 81 55 88 99

En cas de vache, le pilote peut :

- Contacter le PC Vache par téléphone et donner les informations (voir fiche de vache) nécessaires au dépannage.
- Contacter le PC Vache par SMS ou WhatsApp avec le formatage suivant : [PILOTE] [N° de Concours] [nb de points tournés] [Latitude][Longitude]

Dans tous les cas, les équipiers doivent, avant de partir en dépannage, informer le PC Vache et vérifier que les coordonnées de la vache ont été bien transmises.

Le fichier IGC sera remis dès que possible au retour de dépannage et, en dernier délai, avant 9h le lendemain matin.

### 3.7. Dépouillement des enregistreurs

Les données de l'enregistreur principal doivent être remises à l'organisation dans un délai de 45 min après l'atterrissage, sous la forme :

- Soit avec un envoi par Internet : mail à : regionalcentre2025@ac-sologne.fr
- Soit du fichier IGC issu de l'enregistreur principal, sur un support de stockage de type clé USB ou carte mémoire (SD Card).

Remarque pour les Volkslogger : les fichiers de vol doivent être téléchargés en mode « sécurisé ».

L'organisation refusera de réceptionner un enregistreur de vol et d'effectuer toute manipulation dessus.

### 3.8. Possibilités de dépannage air

Les dépannages air sont autorisés et assurés par l'organisation à condition que le planeur soit posé sur un terrain qui permette un remorquage en toute sécurité et avant l'heure limite légale (heure légale du coucher du soleil+ 30 min).

L'organisation des dépannages air est de la responsabilité du Directeur de la Compétition, qui décidera notamment de l'ordre dans lesquels ils seront effectués et de leur éventuelle délégation à un autre aéroclub.

En cas d'atterrissage sur une plateforme planeur, le concurrent peut demander à être dépanné air par le club basé. Cependant il doit assurer lui-même le paiement des frais occasionnés.

## **4.Procédures en vol**

### **4.1. Fréquences radio**

Les transmissions radios ne doivent être faites que sur les fréquences autorisées par les organisateurs.

- Fréquence compétition (ouverture de la ligne, veille sécurité) : 119.075 MHz
- Fréquence décollage/arrivée/atterrissage : 119.075 MHz
- Fréquence détresse : 121.500 MHz

Sauf Championnat de France où l'entraide est interdite, les fréquences utilisables par les pilotes sont les suivantes :

- 122.500 MHz
- 122.650 MHz
- 123.050 MHz
- 129.715 MHz
- 129.760 MHz
- 129.980 MHz

Sauf pour raison de sécurité, aucune annonce n'est faite par le pilote ou le pilote remorqueur, ni au décollage ni au largage. Les essais radio doivent être réalisés avant le premier décollage.

### **4.2. Décollage (zone de largage) / treuil / décollage autonome**

○

Après largage, les concurrents doivent quitter dès que possible la zone de largage soit latéralement soit verticalement (par le haut). Un concurrent revenant dans le circuit de remorquage à une altitude inférieure ou égale à l'altitude de largage devra se signaler sur la fréquence utilisée pour les remorquages de telle sorte à être clairement localisé par les remorqueurs.

### **4.3. Procédure en cas d'atterrissage pendant les mises en l'air**

En cas d'atterrissage pendant les mises en l'air, les pilotes devront se poser sur la piste adjacente. Le directeur pourra autoriser le décollage de cette piste pour les pilotes utilisant le décollage par avion, les pilotes souhaitant utiliser le treuil devront rejoindre le point de départ prévu à cet effet.

### **4.4. Information d'arrivée**

Le pilote annonce son arrivée et ses intentions sur la fréquence de la compétition lorsqu'il est à 10 km du cercle d'arrivée, en utilisant la phrase suivante :

« [n° de concours] *10 kms* »

L'organisateur collationne le numéro de concours avec les informations utiles (vent, piste en cas de passage).

Puis le pilote annonce au passage du cercle d'arrivée :

« [n° de concours] *au cercle, directe ou tour de piste* ».

### **4.5. Procédure d'arrivée et d'atterrissage**

L'arrivée directe, suivie d'un atterrissage long et ou un tour de piste classique est la procédure normale et conseillée. Les schémas relatifs aux procédures d'atterrissage figurent en annexe.

**Arrivée directe** : le pilote à l'atterrissage suit les instructions données par l'organisation qui régule le trafic de manière à ce que les premiers planeurs en arrivée directe effectuent un atterrissage aussi long que possible, en gardant son axe, permettant aux planeurs suivants de se poser en toute sécurité.

Les passages ne sont pas autorisés.

## ***5. Déroulement des épreuves***

### 5.1. Dispositions locales relatives au contrôle du trafic aérien (le cas échéant)

Sans objet.

### 5.2. Zone des épreuves

Sans objet

### 5.3. Paramètres des portes de départ et d'arrivée

#### **Départ** :

- Ligne de départ rectiligne de longueur totale 10 km (2x5km de chaque côté du point de départ), centrée sur le point de départ, avec comme paramètres de franchissement :
  - o Vitesse sol maximale: 170km/h, sauf changement lors du briefing journalier
  - o Altitude maximale de franchissement de ligne : sera définie chaque jour en fonction des plafonds observés et annoncée durant les messages radio d'ouverture de porte.

#### **Arrivée** :

- Cercle de rayon 3 km centré sur le point d'arrivée avec comme paramètre de franchissement :
  - o Altitude minimale : 300 mètres QNH, sauf changement durant le briefing journalier.

### 5.4. Ouverture de porte de départ

Se référer à la NP4.1 §12.4.3.

### 5.5. Annulation d'épreuve en vol

A tout moment, l'organisation peut annuler l'épreuve en annonçant sur la fréquence compétition :

« *Championnat régional centre 2025, l'épreuve du jour est annulée.* ».

Les concurrents sont priés de relayer le message le plus sportivement possible.

### 5.6. Pénalité altitude d'arrivée

La pénalité pour passage de la porte d'arrivée sous l'altitude minimale est de type « Temps ».  
Championnat régional centre 2025  
Procédures Locales

## ***6.Divergences par rapport au règlement fédéral NP4.1 en vigueur***

Sans objet (*préférable*)

## ***7.Annexes***

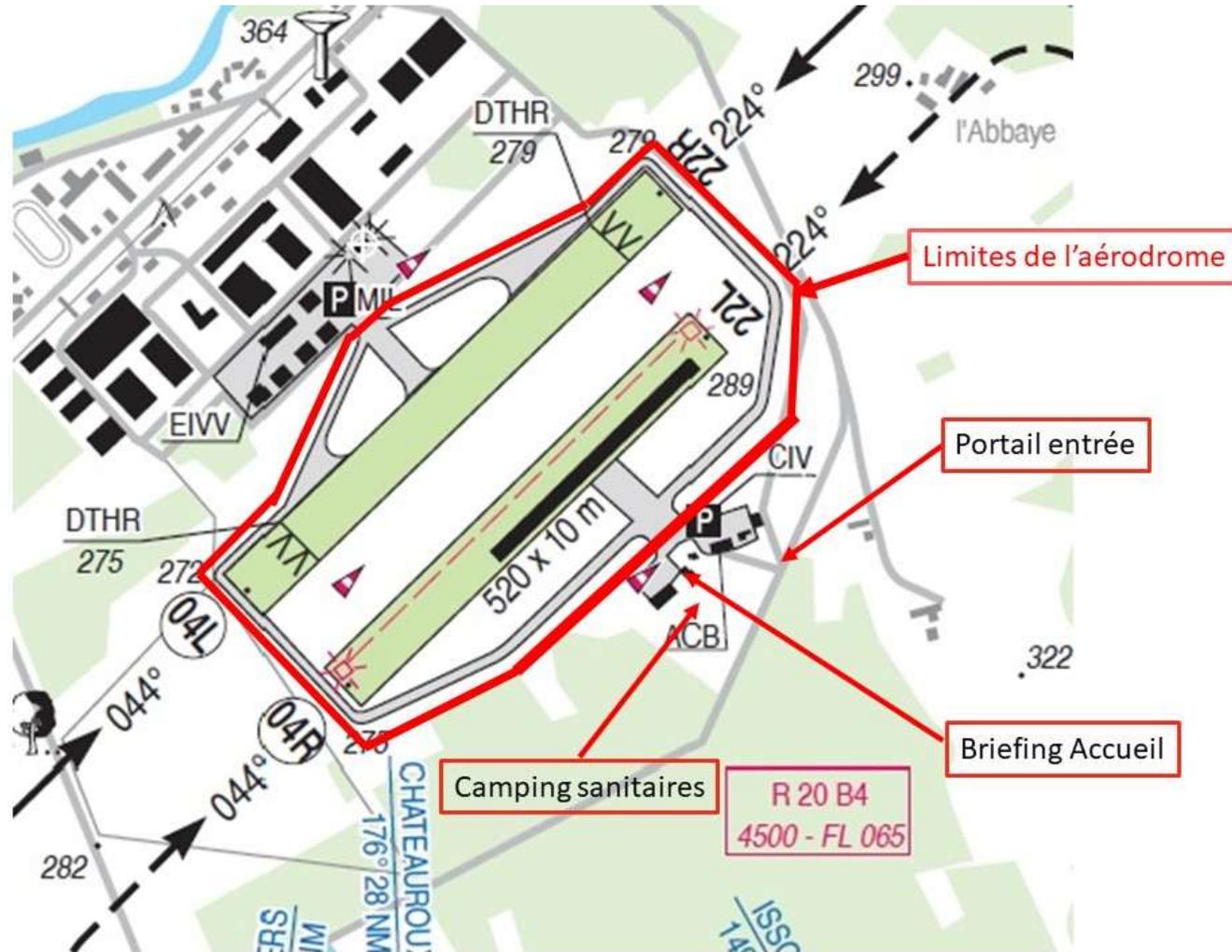
Exemples :

- Challenge Biplace : préciser si vous comptez remettre un prix –non officiel- au premier équipage d'un planeur biplace dans chaque classe (fortement recommandé)
- Carte du terrain
- Procédure d'arrivée sur chaque piste
- Carte schématique de l'espace aérien pour la zone des vols et un peu au-delà,
- Règles de vie sur l'aérodrome et dans la zone de vie (camping, restauration, etc),
  
- Toute autre information utile au bon déroulement de la compétition.



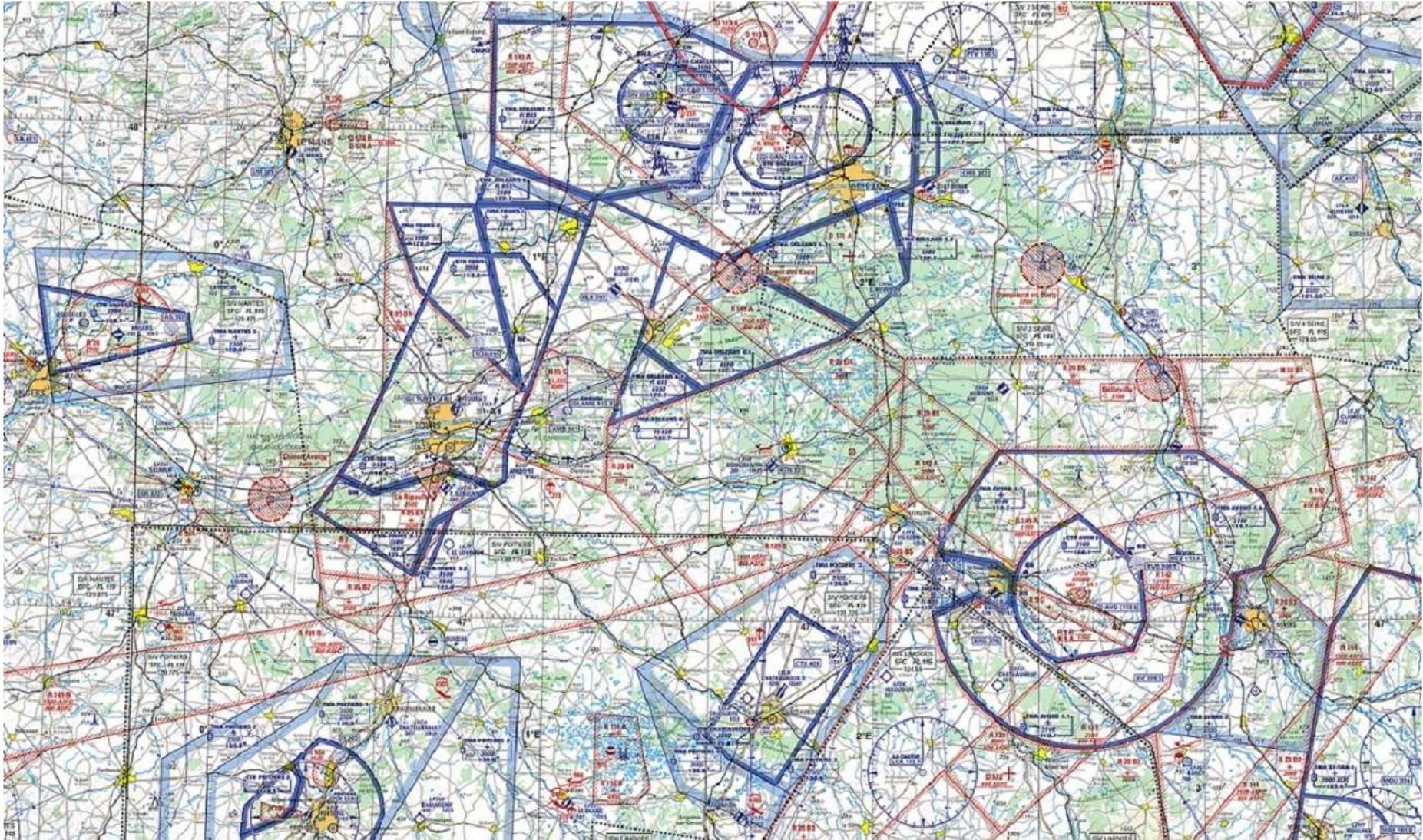
Annexe 1

Vue d'ensemble de l'aérodrome de Romorantin Pruniers



## Annexe 2

### Zone des vols

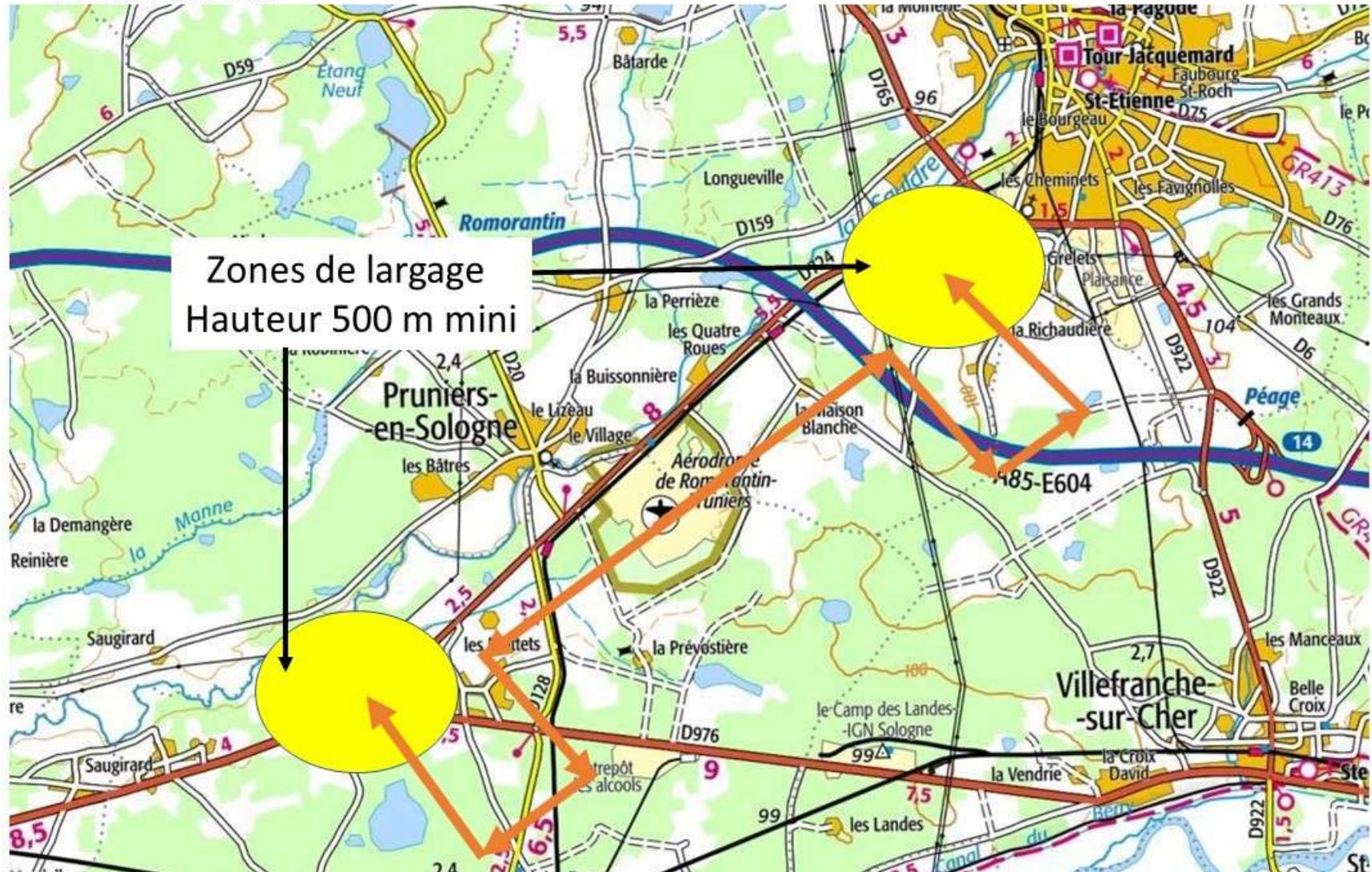


Championnat régional centre 2025  
Procédures Locales

# Mise en piste



## Mise en vol



## Annexe 5

### Consignes de vie sur le terrain

- L'aérodrome est implanté sur un terrain militaire.
- Le portail d'accès à l'aéroclub est maintenu fermé, l'ouverture du portail est possible après saisie du code d'accès.
- Après confirmation de leur inscription et avant le début du concours les concurrents recevront ce code.